

# Vous travaillez dans une moyenne entreprise d'alimentation?

## À partir du mois de mars, votre salaire va augmenter.

### De combien va augmenter votre salaire?

Votre rémunération du mois de mars va augmenter de **2%** par rapport à celle de février. Vous recevrez donc cette augmentation à partir de mars. Elle doit figurer sur votre fiche de salaire.

### Pourquoi bénéficiez-vous de cette augmentation salariale?

En raison du coût de la vie, une hausse de salaire vous facilite le quotidien.

### Vous n'avez pas reçu d'augmentation salariale ou vous avez des questions?

N'hésitez pas à prendre contact avec votre secrétariat CGSLB.

Votre liberté, votre voix

